



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 17 septembre 2018

Délibération n° 2018-3006

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 4°

objet : Assainissement quai Joseph Gillet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 août 2018

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 19 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Bourmertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burillon, Burrucand, MM. Butin, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Brumm), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Vial), Blachier (pouvoir à M. Bernard), Buffet (pouvoir à M. Cochet), Cachard (pouvoir à Mme Ait-Maten), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Coulon (pouvoir à Mme Gailliout), Mme Crespy (pouvoir à Mme Basdereff), MM. Devinaz (pouvoir à M. Bret), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Gandolfi), Servien (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 17 septembre 2018**Délibération n° 2018-3006**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Lyon 4°

objet : **Assainissement quai Joseph Gillet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Ce projet fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

I - Contexte

Ce projet vient s'inscrire dans la nécessité de réhabilitation générale des réseaux d'assainissement de la rive gauche de Saône dans le cadre de la gestion patrimoniale.

Les diagnostics réalisés sur ce collecteur au printemps 2017 ont révélé que l'ouvrage est en très mauvais état et peut générer des instabilités de la voirie du quai Joseph Gillet.

II - Description du projet

Il s'agit de la réhabilitation structurante du collecteur visitable et des branchements associés.

Ces travaux permettront de retrouver un meilleur fonctionnement hydraulique, d'allonger la durée de vie de cet ouvrage ainsi que d'assurer la pérennité du patrimoine urbain (quais, voiries, bâti, et autres concessionnaires).

Ils permettront également de retrouver des conditions d'hygiène et d'exploitation plus acceptables avec :

- la mise aux normes des branchements d'immeubles,
- la limitation des phénomènes de sédimentation dans le réseau réduisant les nuisances olfactives du quartier.

Le marché a été lancé en mars 2018 pour un démarrage des travaux prévu en septembre 2018.

III - Coût du projet

Suite à l'analyse des offres remises par les candidats et malgré les négociations en cours, l'enveloppe financière initiale du projet fixée à 2 000 000 €HT s'avère insuffisante. Aussi, une demande d'individualisation complémentaire de 730 000 €HT est nécessaire pour financer les travaux portant le coût global du projet à 2 730 000 €HT à la charge du budget annexe de l'assainissement.

Coût total du projet - budget annexe de l'assainissement : 2 730 000 € HT		
montant total déjà individualisé (le cas échéant)	30 000 € HT 2 000 000 € HT	autorisations de programme/crédits de paiement études direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie (DDUCV) délibération du Conseil n° 2017-2503 du 20 décembre 2017
études travaux		
solde disponible (le cas échéant)	0 € HT	
montant à individualiser	730 000 € HT	travaux
recettes à individualiser	ce projet est intégré au contrat Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse 2016-2019 et pourrait faire l'objet d'une subvention estimée à 300 000 €	

Les frais de fonctionnement de l'ouvrage seront à la charge du service exploitation de la direction adjointe de l'eau ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux relatifs à la réhabilitation de l'ouvrage quai Joseph Gillet à Lyon 4°.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P19 - Assainissement pour un montant de 730 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement sur l'opération n° 2P19O5420 en 2019.

Le montant total de l'autorisation de programme est porté à 2 730 000 € HT en raison de l'individualisation partielle de 30 000 € HT à partir de l'autorisation de programme études et de 1 970 000 € HT à partir de l'autorisation de programme travaux de 2017.

3° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter, auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, les subventions pour les actions et travaux menés dans le cadre de ce projet,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents et corrections nécessaires auxdites demandes et à leur régularisation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 septembre 2018.